

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Contrat N° JCH / ALD / 122022

ENTRE :

HIGHTEAM SAS

**122, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine**

SIREN : **517 530 176**

N° SIRET : **517 530 176 000 42**

Représentée par Monsieur Xavier COHEN, Président

Le client d'une part,

ET :

HIGHSKILL

**66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS**

SIREN : **920311818**

N° SIRET : **92031181800016**

Représentée par Mohamed ELLOUZE, Président

Le fournisseur d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

HIGHTEAM – 122 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine - France
Statut Juridique : Société par actions simplifiée - Capital : 50 000, 00 Euros – Siret : 517 530 176 000 42 –
TVA : FR 04 517 530 176 – R.C.S. de Nanterre – Code APE : 6202A

CONFIDENTIEL

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition d'un :

Développeur .NET

ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION

Pour des raisons impératives de coordination avec les services propres au client final et d'utilisation de ses matériels et logiciels de base, les travaux seront exécutés dans les locaux du client final :

ALD AUTOMOTIVE

15 Allée de l'Europe

92110 Clichy

ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une période de 24 mois allant du : **08/12/2022 au 08/12/2024**.
Renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié par chacune des deux parties moyennant un préavis fixé à trois mois pour le fournisseur et un mois pour le client, et notifié par courrier. L'arrêt de la prestation par le client final implique une résiliation immédiate du contrat. Le préavis du fournisseur pourra être renégocié sous réserve d'accord écrit par le client final.

HIGHTEAM – 122 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine - France
Statut Juridique : Société par actions simplifiée - Capital : 50 000, 00 Euros – Siret : 517 530 176 000 42 –
TVA : FR 04 517 530 176 – R.C.S. de Nanterre – Code APE : 6202A

CONFIDENTIEL

ARTICLE 5 : MOYENS MIS EN OEUVRE

La composition de l'équipe de travail déterminée par le fournisseur, en fonction de la nature et du volume des charges, comprendra en principe :

1 CONSULTANT

ARTICLE 6 : BASE DE FACTURATION

La valorisation de l'intervention sera de **580,00 Euros H.T** par jour travaillé.

Les frais de déplacement et de séjour résultant d'une demande spécifique du client final seront pris en charge par le client final sur justificatif des dépenses engagées.

Les frais de déplacement et les prestations exceptionnelles (astreintes et heures supplémentaires), seront réglées à réception du paiement par le client final.

Les prestations exceptionnelles seront facturées AUX mêmes conditions de facturation du client final.

ARTICLE 7 : CONDITION DE PAIEMENT

Des factures seront établies tous les mois au nom de :

HIGHTEAM : 122 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Les factures seront réglées à 30 jours fin de mois date de réception de facture.

Les factures peuvent également être envoyées par mail.

ARTICLE 8 : REVISION DES PRIX

Les prix du présent contrat seront fermes et définitifs pendant toute la durée du contrat.

ARTICLE 9 : SECRET PROFESSIONNEL

Le fournisseur est tenu au secret professionnel le plus absolu. Il s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre du présent contrat.

*HIGHTEAM – 122 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine - France
Statut Juridique : Société par actions simplifiée - Capital : 50 000, 00 Euros – Siret : 517 530 176 000 42 –
TVA : FR 04 517 530 176 – R.C.S. de Nanterre – Code APE : 6202A*

CONFIDENTIEL

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toute modification à apporter au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le fournisseur s'engage pendant toute la durée du contrat et 12 mois après la fin de celui-ci, à ne pas faire directement ou indirectement d'offres de services à la société ALD AUTOMOTIVE.

ARTICLE 12 : NON SOLLICITATION DU PERSONNEL

HIGHTEAM, de même que **HIGHSKILL**, s'engagent à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler le personnel de l'autre partie ayant participé à l'exécution du présent contrat et ce, pendant toute la durée de cette exécution.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi française.

Toute contestation sur son interprétation ou sur son exécution sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Neuilly-sur-Seine, en double exemplaire, le 29/11/2022

HIGHTEAM

Xavier COHEN

HIGHSKILL

Mohamed ELLOUZE

Annexe n°1

Au contrat N° JCH / ALD / 122022

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU PRESTATAIRE

Je soussigné, Mohamed ELLOUZE, agissant en qualité de Président de la société HIGHSKILL immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 92031181800016 et dont le siège est situé au 66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS :

- Atteste sur l'honneur que ma Société est en règle par rapport à toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment en matière du droit économique et du droit du travail.
- Plus spécialement, que ma société s'est acquittée de toutes ses obligations au regard des articles L.324-9, L.324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail et en particulier
 - Qu'elle est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ;
 - Qu'elle a procédé aux déclarations exigées par les Organisations de Protection Sociale et par l'Administration Fiscale ;
 - Qu'elle établit des bulletins de paie à ses salariés ;
 - Qu'elle a procédé à la déclaration nominative de ses salariés auprès des organismes de protection sociale concernés ;
 - Qu'elle n'emploie pas de salariés étrangers démunis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France.
- M'engage à ce que ma Société respecte ces obligations pendant toute la durée de ses relations contractuelles avec HIGHTEAM.

Fait à Neuilly-sur-Seine

Le 29/11/2022

SIGNATURE DU PRESTATAIRE

+ Cachet de la société

Annexe n°2

Au contrat N° JCH / ALD / 122022

Déclaration de confidentialité

Par la présente, je déclare que je vais traiter toute information reçue lors de l'exécution de ma mission chez le client final comme confidentielle, et ne divulguerai de telles informations à des tiers, sauf en conformité avec cette Déclaration, avec les documents de ALD AUTOMOTIVE, ou conformément aux lois applicables.

J'utiliserai toute information reçue lors de l'exécution du Contrat seulement pour le but spécifié dans le Contrat.

Je traiterai comme particulièrement confidentielle toute information reçue par écrit ou oralement, qu'elle soit technique, commerciale, juridique, organisationnelle, personnelle ou toute autre information qui pourrait entraîner des dommages à ALD AUTOMOTIVE en cas de divulgation à des personnes non autorisées, indépendamment du fait que l'information soit classée confidentielle ou non.

Je ne partagerai les informations confidentielles qu'avec des personnes autorisées ALD AUTOMOTIVE dans le but de l'exécution du Contrat.

Si j'étais amené à coopérer avec des tierces personnes dans l'exécution du Contrat, je ne partagerais aucune information confidentielle sans le consentement écrit préalable de ALD AUTOMOTIVE.

Si j'étais obligé par décision d'un tribunal arbitral, ou par toute autre autorité judiciaire compétente, gouvernementale ou instance de réglementation, ou si je devais être légalement tenu de divulguer des informations confidentielles, j'aviserai immédiatement par écrit les personnes compétentes.

Si une des obligations prévues par la présente Déclaration est violée, j'aviserai les personnes compétentes immédiatement après avoir pris connaissance d'une telle violation.

Les obligations de confidentialité stipulées dans la présente Déclaration de confidentialité restent en vigueur même après l'expiration du Contrat.

Je déclare indemniser l'organisation pour tout dommage causé par la divulgation d'informations confidentielles.

Nom du fournisseur : HIGHSKILL

Nom: Jamal CHACHIL

Date : 29/11/2022

Signature :